

Assurance de la qualité sur internet

Directives pour la présence internet du préparateur mental¹, membre SASP

Situation initiale

Les sites internet représentent un outil promotionnel important envers des clients potentiels. Il est à noter que, pour des raisons de protection des données, la publicité ne peut être utilisée que de manière limitée. Dans le domaine de la préparation mentale en sport, une grande importance est accordée à la transparence et à l'exactitude des informations communiquées. Pour les psychologues du sport, la présence sur internet est, selon l'association professionnelle faïtière des psychologues, réglementée par les directives de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP). Des directives analogues spécifiques aux préparateurs mentaux manquaient jusqu'à présent, même si les préparateurs mentaux sont également dans certains domaines soumis aux directives de la FSP, ceci depuis la fondation au sein de la SASP de la Section des préparateurs mentaux. La SASP a pour but de combler cette lacune en élaborant des directives propres pour préparateur mental, membre SASP, conformes à celles de la FSP. L'introduction et la mise en œuvre de lignes directrices clarifient la situation pour les préparateurs mentaux et préviennent d'éventuelles difficultés avec la FSP.

Objectif

Sur la base de critères de qualité réalisables, les préparateurs mentaux, membres SASP définissent leur offre sur internet de manière claire et compréhensible. Par le respect des critères de qualité mentionnés ci-dessous, les préparateurs mentaux, membres SASP se démarquent d'offres / sites peu sérieux. Ces critères contribuent ainsi à ce que les clients / intéressés reçoivent sous le label de préparateur mental, membre SASP des services appropriés et en même temps à ce que les lignes directrices de la FSP soient respectées. Une check-list pour la création d'un site internet apporte un soutien.

Critères de qualité dans internet

Publicité et PR

La forme et le contenu du site internet sont libres, pour autant qu'ils soient conformes aux règles légales telles que la protection des données, le droit pénal, etc. Les contenus doivent être corrects du point de vue du code déontologique de la FSP. Dans la suite, les éléments centraux d'une présence sur internet sont examinés et des indications quant à leur présentation correcte sont données.

¹ Pour une meilleure lisibilité, la forme générique est choisie pour ce document.

Eléments du site internet

	Sont admis:	Ne sont pas admis:
Prestataire	Informé sur sa personne, notamment sa carrière professionnelle (1)	
Qualifications	Informé sur ses qualifications professionnelles (2)	Diffuser de fausses informations concernant un titre, une spécialisation ou une formation continue
Coopérations	Informé sur les coopérations ainsi que sur les affiliations à des associations professionnelles et à des fédérations	Diffuser de fausses informations sur l'appartenance à une association
Prestations	Informé sur les prestations (3)	Employer des termes techniques comme entraînement en psychologie du sport
Traitement des informations	Se référer à des clients précis ou à des contrats de coopération concrets n'est autorisé qu'avec l'accord des clients respectivement des mandataires concernés (4)	Tenir des propos qui trahissent le secret professionnel; Promettre un succès, éveiller chez les clients des attentes injustifiées ; Promettre des prix avantageux; Utiliser des méthodes de vente agressives susceptibles de limiter la liberté de jugement du client
Protection contre les abus de l'informatique	Faire sa propre publicité de manière objective et conforme à la vérité; Communiquer de façon objective et factuelle (5)	Faire toute forme de publicité importune ou trompeuse; Permettre une autopromotion par des tiers qui transgresse les directives; Faire de la publicité comparative; Prendre des mesures propres à créer la confusion avec d'autres prestataires

Compléments

- (1) Formation, formation spécialisée: lesquelles, quand, de quelle étendue, dans quelle Institution
- (2) Qualifications: différence entre formation spécialisée et formation continue
 - La formation spécialisée est la pierre angulaire de la formation du préparateur mental et dure en règle générale plus longtemps (IAP en Suisse, Université d'Innsbruck en Autriche)
 - La formation continue sert à élargissement de l'horizon professionnel (par ex., offres de la SASP, IAP, etc.) ; elle est annuelle et dure généralement un à deux jours
- (3) La transparence de l'offre: préparateurs mentaux et psychologues du sport sont actifs dans des champs professionnels similaires. Les préparateurs mentaux proposent une préparation mentale pour optimiser la performance. Les services proposés doivent être exacts et conformes aux formations et formations spécialisées personnelles. Les expressions qui sont en conflit avec la LPsy (par ex., « entraînement en psychologie du sport ») sont interdites
- (4) Offrir ses propres services en mettant en évidence des « athlètes à succès » n'est, pour des raisons de protection des données, autorisé que si le consentement sans équivoque de l'athlète concerné a été préalablement obtenu par écrit
- (5) Le préparateur mental décrit ses activités conformément à sa formation, choisit pour son texte des formulations et des termes spécialisés conformes à son activité et à son offre. Ceux-ci concernent les activités de base de la préparation mentale comme « l'application de techniques mentales et méthodes », afin que des objectifs sportifs ou une optimisation de la performance puissent être atteints.

Assurance de la qualité au sein de la SASP

Le comité de la SASP peut effectuer des contrôles aléatoires sur les sites internet; il peut demander une adaptation et prendre des mesures en cas d'infraction. Des mesures concrètes seront décidées au cas par cas au sein du comité.

Le comité de la SASP a rédigé ces lignes directrices ainsi que l'annexe sur la base des lignes directrices de la FSP pour psychologues et les a mis en vigueur le 30 janvier 2016.

Sources

- Berufsordnung FSP, Publikation FSP, 10.2011
- Die eigene Praxis. Ein Leitfaden zur selbständigen Tätigkeit als PsychologIn und PsychotherapeutIn, Publikation FSP, 2013
- Qualitätskriterien für psychologische Angebote im Internet, Dokument FSP, 24.11.2006
- Werbung und PR für Selbständige, Dokument FSP, 17.07.2013

Annexe: check-list pour site internet du préparateur mental, membre SASP

Informations sur le prestataire

- Nom et adresse du cabinet
 - Nom et prénom du prestataire
 - Court portrait avec photo
 - Formation et carrière
 - Compétences spécifiques du prestataire
 - Appartenance à des associations professionnelles (éventuellement logos et liens)
 - Téléphone, e-mail, fax
 - Heures d'ouverture du cabinet ou de présence
 - Plan de situation
-

Informations sur les offres du cabinet

- Transparence de l'offre
 - Description compréhensible de l'offre
 - Termes spécialisés correspondant à l'activité professionnelle
 - Services: par exemple, préparation mentale pour optimiser les performances, séminaires, etc.
 - Public cible: adultes, parents, enfants et jeunes, équipes sportives, etc.
 - Formes de travail: individuel, groupe, coopération avec d'autres groupes professionnels, etc.
 - Techniques de travail
 - Objectifs réalistes pour une consultation
 - Langues
 - Liens
 - Publications personnelles
-

Ethique professionnelle et assurance de qualité

- Affiliation à la SASP
 - Renseignement sur la confidentialité et le secret professionnel
 - Informations sur les conditions générales (CG)
 - Autorisations obtenues: logos, références
-

Éléments graphiques

- Logo personnel
 - Logo de la SASP avec mention: préparateur mental, membre SASP
 - Logos d'autres associations / fédérations (en cas d'autorisation)
 - Photos/ Images → respecter les droits d'auteur
-